

**Conseil Municipal**  
**PROCÈS - VERBAL**  
**Séance du Mardi 12 Mars 2024**

Date de convocation : 05/03/2024

**Nombre de Conseillers**

**En exercice** : 15

**Présents** : 11

**Pouvoirs** : 4

**Votants** : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le douze mars, dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de la FERRIERE-BOCHARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick JOUBERT, Maire.

Qualité	Nom Prénom	Présent	Représenté	Absent/Excusé
Monsieur	Patrick JOUBERT	X		
Monsieur	Gilles DE PORET	X		
Madame	Christelle SQUIVAY	X		
Monsieur	Laurent LESIMPLE	X		
Monsieur	Christophe POIRIER		Jérôme MARION	X
Monsieur	François – Xavier MILLE	X		
Madame	Joëlle PAUL	X		
Madame	Anne-Marie SAPIN	X		
Madame	Nathalie HALLIER		Christelle SQUIVAY	X
Monsieur	Pierre-Yves DEVILLERS		Patrick JOUBERT	X
Madame	Coralie DUCHÉ		Laurent LESIMPLE	X
Monsieur	Thierry MARQUET	X		
Madame	Nicole FERTRAY	X		
Monsieur	Bruno DAVOUST	X		
Monsieur	Jérôme MARION	X		

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie SAPIN

**Ordre du jour** :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente
- Approbation du Compte de Gestion 2023
- Présentation et vote du Compte Administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Présentation et vote du Budget Primitif 2024
- Subventions versées aux associations
- Vote des participations
- Projet d'aménagement d'un pont – Route du ruisseau de Roglain
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter les sujets suivants à l'ordre du jour :

- Achat photocopieur
- Exonération droite d'entrée du Moto-Cross du dimanche 26 mai 2024

Le Conseil municipal accepte le rajout des sujets ci-dessus à l'ordre du jour.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès – Verbal de la séance du 16/01/2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2024 – 05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Vu le CGCT et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2 et D 2343-1 à D2343-10 ;

L'ordonnateur présente le compte de gestion 2023, dressé par le SGC de Mortagne au Perche, après s'être assuré que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative et qui laisse apparaître :

- Un résultat déficitaire en section d'investissement de..... - 12 742,50 €
- Un résultat excédentaire en section de fonctionnement de..... + 47 332,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de la commune de La Ferrière Bochart et déclare qu'il ne fait l'objet d'aucune observation ni réserve.

### **2024 – 06 PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Vu le CGCT et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2 et R2342-1 à D2342-12,

Monsieur le Maire, ordonnateur, présente le Compte administratif de l'exercice 2023 du budget de la commune de La Ferrière Bochart à l'assemblée délibérante.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21/03/2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Hors de la présence de Monsieur Patrick JOUBERT, Maire de La Ferrière Bochart qui s'est retiré de la salle, il y a lieu de procéder au vote (art. L2121-14). Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Nicole FERTRAY, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le Compte administratif 2023 tel que présenté et de constater les identités de valeur de la comptabilité générale relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- D'arrêter le résultat définitif de l'exercice 2023 comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>RECETTES 2023</b>	425 236,91 €	28 246,95 €
<b>DEPENSES 2023</b>	377 904,76 €	40 989,45 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	47 332,15 €	- 12 742,50 €
<b>REPORT RESULTAT 2022</b>	151 584,80 €	- 5 380,65 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE 2023</b>	198 916,95 €	- 18 123,15 €

## **2024 – 07 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023**

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation permettant de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>REPORT RÉSULTAT 2022</b>	151 584,80 €	-	5 380,65 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE 2023</b>	198 916,95 €	-	18 123,15 €

**AFFECTATION EN RÉSERVE AU COMPTE 1068 : 18 123,15 €**

**AFFECTATION en excédent reporté en fonctionnement au compte 002 : 180 793,80 €**

**Report déficit d'investissement au compte 001 : - 18 123,15 €**

## **2024 – 08 PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Vu le CGCT et notamment les articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2,  
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Au vu de la présentation du budget, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter le budget primitif de l'exercice 2024, tel que présenté, par nature et par chapitre avec des ouvertures de crédit qui s'équilibrent en recettes et en dépenses pour un montant prévisionnel arrêté comme suit :

**Section d'investissement en dépenses et en recettes : 150 790,76 €**

**Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 587 081,80 €**

## **2024 – 09 SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire propose d'allouer les montants indiqués pour chacune des associations suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT 2024</b>
<b>Amicale du personnel 0,7 % CUA</b>	310,00 €
<b>Cinéma L'Aiglon</b>	200,00 €
<b>Amicale des Anciens combattants</b>	100,00 €
<b>Moto Club des Sources</b>	250,00 €
<b>Club des aînés (Club de la Gaieté)</b>	315,00 €
<b>A.S.L (Association Sportive et Loisirs)</b>	400,00 €
<b>Banque alimentaire</b>	75,00 €
<b>Apprentissage 50 €/élève</b>	100,00 €
<b>A.P.E (Ecole des Sources – SIVOS La Ferrière Bochard – Pacé – Mieuxcé)</b>	150,00 €
<b>Amis de St Céneri</b>	100,00 €
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>	200,00 €
<b>Comité de l'Orne cycliste</b>	1000,00 €
<b>Divers</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3200,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions telles que présentés ci-dessus, pour l'année 2024.

## **2023 – 10 VOTE DES PARTICIPATIONS 2024**

Monsieur le Maire propose d'allouer les montants indiqués pour chacun des établissements suivants :

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>MONTANT 2024</b>
<b>SIVOS</b>	85 000,00 €
<b>SMICO</b>	1 800,00 €
<b>PARC NORMANDIE MAINE</b>	780,00 €
<b>TE 61 (Bornes)</b>	500,00 €
<b>FSL (744 X 0,60 €) Conseil Départemental</b>	500,00 €
<b>DIVERS</b>	398,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 978,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024.

## **2024 – 11 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PONT – ROUTE DU RUISSEAU DE ROGLAIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet d'aménagement du pont situé Route du Ruisseau de Roglain est prévu cette année par les services GEMAPI de la Communauté Urbaine d'Alençon. Il est prévu de remplacer des ponts busés dont la capacité est insuffisante et/ou dont le calage altimétrique génère des obstacles aux écoulements et aux poissons. Un projet d'aménagement d'un pont cadre est envisagé au droit de la Route du Ruisseau de Roglain. Une convention relative à ces travaux devra être signée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable quant aux travaux d'aménagement de ce pont et la signature de la convention relative à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable pour le projet d'aménagement du pont – Route du Ruisseau de Roglain et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ces travaux.

## **2024 – 12 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter un nouveau photocopieur. Un devis de la société KOESIO a été reçu pour un montant de 3 200,00 € HT avec un coût d'impression d'une page en noir à 0,004 € HT et d'une page en couleur à 0,04 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'achat de ce photocopieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable quant à l'achat d'un photocopieur pour un montant de 3 200,00 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **2024 – 13 EXONÉRATION DU DROIT D'ENTRÉE DU MOTO – CROSS DU DIMANCHE 26 MAI 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Moto cross aura lieu le 26/05/2024. A cette occasion, le Moto-Club des Sources demande une exonération de droit de taxe d'entrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder l'exonération de droit de taxe d'entrée au Moto-Club des Sources à l'occasion du Moto-Cross du 26/05/2024.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Parc Naturel Régional Normandie – Maine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la révision de la charte du Parc Naturel Normandie – Maine arrive en son terme. Afin d'échanger sur les éléments de la charte, des réunions d'information sont organisées et réparties sur le territoire.

### ➤ Balades cyclo-touristiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une balade cyclo touristique passera sur la commune de La Ferrière Bochard le dimanche 14/04/2024.

### ➤ Tarifs électricité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu du TE61, le bordereau des prix de l'électricité appliqué pour l'année 2024 et présente ces nouveaux tarifs (notamment l'augmentation de la TICFE).

### ➤ Bilan de la consommation de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la consommation de l'éclairage public depuis le passage en LED.

### ➤ Course cycliste du dimanche 14/04/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une course cycliste est organisée sur la commune de La Ferrière Bochard le dimanche 14/04/2024. Un courrier sera distribué afin d'informer la population et de solliciter des bénévoles pour le rôle de signaleur.

### ➤ Repas des Aînés du dimanche 28/04/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des Aînés a lieu le dimanche 28/04/2024. Le repas sera fourni par le restaurant « Le Relais de la Source ». Un devis ainsi qu'une proposition de menu seront transmis prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

La Ferrière Bochard, le 14/03/2024

Le Maire

Le secrétaire de séance